

Affichée le 21 octobre 2022

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Conseil de Communauté de communes

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 octobre 2022

Conseillers en exercice : 38

Conseillers titulaires présents : 30

Pouvoirs : 8

Votants : 38

Date de convocation : 10 octobre 2022

Date d'affichage : 11 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoît, Madame BARNET Suzanne, Madame MELEARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Monsieur SALMON Patrick, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur MONTAUSIER Sylvain, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame PALOMARES Aline, Madame COURTYTERA Véronique, Monsieur GREEN Alain, Monsieur BAKKER Hubert, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CAPIROSSI Pascale, Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie, Madame ROUEN Dominique, Monsieur Louis-Jean DOARE

Avaient donné pouvoir :

Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul à Monsieur MONGIN Claude
Madame GAIR Laurence à Madame COURTYTERA Véronique
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal
Monsieur MARCOUX Frédéric à Madame BARNET Suzanne
Monsieur BARIANT Jean-Pierre à Monsieur BENOIT Dominique
Madame NOTTOLA Virginie à Monsieur MONTAUSIER Sylvain
Monsieur GIOVANNONI Patrick à Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie
Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne à Madame LENOIR Isabelle

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

Affichée le 21. octobre 2022

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

DELIBERATION N°038/2022

OBJET : COMPTE-RENDU AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'EXERCICE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-François Oneto, Président, relatif au compte-rendu au Conseil communautaire de l'exercice des pouvoirs délégués ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°015/2020 du conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 au terme de laquelle, le Conseil communautaire a délégué au Président, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les décisions intervenues depuis le précédent conseil communautaire et relatives aux points suivants :

Numéro d'acte	Objet	Dépenses engagées
048/2022	QUALICONSULT : signature du marché pour la mission de contrôle technique de la construction pour le projet du centre aquatique intercommunal	19 155,00 euros HT 22 986,00 euros TTC
049/2022	DEGOUY : signature du marché pour la mission de CSPS pour le projet de construction du centre aquatique intercommunal	13 860,00 euros HT 16 632,00 euros TTC
050/2022	ATLINE SERVICES : contrat annuel pour la mise en ligne et la publicité légale pour la passation des marchés sécurisés	555,90 euros HT 667,08 euros TTC
051/2022	DUFAY MANDRE : signature du marché 22M001 pour l'entretien des espaces verts des équipements de la CCPB (ZAE, équipements sportifs, liaisons douces), durée initiale de 12 mois, reconductible deux fois pour un total maximum de 36 mois	70 000 euros HT 84 000 € euros TTC
052/2022	SCE : signature du marché pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet d'un demi-échangeur sur la RN4	116 250 euros HT 139 500 euros TTC
054/2022	DM SERVICES : reconduction du marché de gestion et d'entretien des AGV intercommunales situées sur les communes de Lésigny et de Tournan-en-Brie	199 085,60 euros HT 238 902,72 euros TTC
055/2022	URBALLIANCE : signature du contrat avec la société de conseil en urbanisme et aménagement pour réaliser la contribution au SDRIF-E pour le territoire	2 475 euros HT 2 970 euros TTC
058/2022	EMCO : signature du contrat pour l'exploitation de deux distributeurs automatiques pour le complexe de gymnastique intercommunal	Commission financière à hauteur de 25 % du chiffre d'affaires HT
060/2022	COLAS : signature de l'avenant n°1 au marché 21M006 portant sur la réalisation des travaux de rénovation des ZAE de la CCPB (augmentation de 339 443,80 euros HT par rapport au montant du marché initial, soit 25,68 %)	Avenant : 339 443,80 euros HT 407 332,56 euros TTC Nouveau montant du marché 1 661 240.70 euros HT 1 993 488.84 euros TTC
061/2022	EMCO : signature du contrat pour l'exploitation de deux distributeurs automatiques pour le dojo intercommunal	Commission financière à hauteur de 25 % du chiffre d'affaires HT

062/2022	E-CONVOCATIONS : signature du contrat pour la reconduction d'abonnement à la plateforme dématérialisée pour la transmission électronique des convocations aux élus	1 250 euros HT par an 1 500 euros TTC
063/2022	LANDOT : signature de la convention d'assistance juridique générale entre la CCPB et la Selarl d'avocats Landot et associés	Prestation conclue pour un montant maximum de 30 000 euros
064/2022	SDG : détermination de la date d'achèvement des travaux dans le cadre des marchés de travaux 19M005 et 21M011 pour la construction d'une salle de gymnastique intercommunale	Sans incidence financière
065/2022	FP INCENDIE : signature du contrat annuel pour la maintenance incendie du complexe de gymnastique intercommunal	350,00 euros HT 420,00 euros TTC
066/2022	AIMEDIEU/M'ELEC : approbation de l'avenant de transfert du lot-6 pour le marché 19M005-6 dans l'opération de travaux pour la construction du complexe de gymnastique intercommunal	Montant du marché inchangé Nouvelle répartition : 115 603,01 euros TTC pour l'entreprise AIMEDIEU 50 153,75 euros TTC pour l'entreprise M'ELEC
067/2022	CAPSIS : signature du contrat pour le contrôle de présence de la légionnelle dans le réseau de distribution d'eau chaude et mitigée du complexe de gymnastique intercommunal	550 euros HT 660 euros TTC
068/2022	BP CONSULTING : modifications du marché 18M014 par avenant pour la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) pour la construction d'une salle de gymnastique intercommunale	Avenant : 6 160 euros HT 7 392 euros TTC Nouveau montant du marché : 43 160,00 € HT 51 792 euros TTC
069/2022	ADISTA : signature du contrat portant sur l'augmentation de la capacité d'hébergement du site internet de la CCPB	Contrat d'hébergement : 408 euros HT/an 489,60 euros TTC Prestations associées : 325 euros HT 390 euros TTC
070/2022	FP INCENDIE : modification de la décision n°054/2020 concernant la signature d'un contrat pour la maintenance incendie du Dojo intercommunal, correction d'une erreur sur le montant TTC (306 euros au lieu de 360 euros)	255,00 euros HT 306,00 euros TTC
071/2022	CALIA CONSEIL : signature de la mission d'assistance financière dans le cadre de la mission d'audit de l'évaluation des charges transférées liées à l'exercice de la compétence en matière de gestion des zones d'activité industrielle	7 000 euros HT 8 400 euros TTC
073/2022	ENTREPRISE PAREAU : signature du marché n°22M007 relatif à la réalisation des prestations de défrichage sur le talus Nord de la RN4 au niveau des ZAE Gretz-Armainvilliers et Presles-en-Brie, dans le cadre du projet de demi-échangeur des ZAE de Gretz-Armainvilliers - Presles-en-Brie	10 960,00 euros HT 13 152,00 euros TTC
074/2022	ATM EXPERTISE (lot 1) et NEOCAPTURE SAS (lots 2,3,4) : signature des marchés n°22M004-1 / 22M004-2 / 22M004-3 / 22M004-4 relatifs à la réalisation des prestations topographiques sur les communes de Lésigny, Ozoir-la-Ferrière et Gretz-Armainvilliers, dans le cadre des projets de demi-échangeur des ZAE de Gretz-Armainvilliers - Presles-en-Brie (lot 1) et du RER Vélo (lots 2 - 3 - 4)	Lot 1 3 734,00 euros HT 4 480,80 euros TTC Lot 2 3 180,00 euros HT 3 816,00 euros TTC Lot 3 5 550,00 euros HT 6 660,00 euros TTC Lot 4 1 630,00 euros HT 1 956,00 euros TTC

075/2022	GEOLAB : signature du marché n°22M003 relatif à la réalisation des prestations de repérage et géoréférencement de réseaux enterrés pour la création d'un demi échangeur sur la RN4 - ZAE de Gretz-Armainvilliers et Presles-en-Brie	9 810,00 euros HT 11 772,00 euros TTC
076/2022	COSSEC SARL : signature du marché n°22M006 relatif à la réalisation de la mission CSPTS sur les communes de Lésigny, Ozoir-la-Ferrière et Gretz-Armainvilliers, dans le cadre des projets de demi-échangeur des ZAE de Gretz-Armainvilliers - Presles-en-Brie	8 600,00 euros HT 10 320,00 euros TTC
077/2022	Annule et remplace la décision n°073/2022 : ENTREPRISE PAREAU : signature du marché n°22M007 relatif à la réalisation des prestations de défrichage sur le talus Nord de la RN4 au niveau des ZAE Gretz-Armainvilliers et Presles-en-Brie, dans le cadre du projet de demi-échangeur des ZAE de Gretz-Armainvilliers - Presles-en-Brie (erreur imputation comptable)	10 960,00 euros HT 13 152,00 euros TTC
078/2022	Annule et remplace la décision n°074/2022 : ATM EXPERTISE (lot 1) et NEOCAPTURE SAS (lots 2,3,4) : signature des marchés n°22M004-1 / 22M004-2 / 22M004-3 / 22M004-4 relatifs à la réalisation des prestations topographiques sur les communes de Lésigny, Ozoir-la-Ferrière et Gretz-Armainvilliers, dans le cadre des projets de demi-échangeur des ZAE de Gretz-Armainvilliers - Presles-en-Brie (lot 1) et du RER Vélo (lots 2 - 3 - 4) - erreur imputation comptable	Lot 1 3 734,00 euros HT 4 480,80 euros TTC Lot 2 3 180,00 euros HT 3 816,00 euros TTC Lot 3 5 550,00 euros HT 6 660,00 euros TTC Lot 4 1 630,00 euros HT 1 956,00 euros TTC
079/2022	Annule et remplace la décision n°075/2022 GEOLAB : signature du marché n°22M003 relatif à la réalisation des prestations de repérage et géoréférencement de réseaux enterrés pour la création d'un demi échangeur sur la RN4 - ZAE de Gretz-Armainvilliers et Presles-en-Brie (erreur imputation comptable)	9 810,00 euros HT 11 772,00 euros TTC
080/2022	Annule et remplace la décision n°076/2022 : COSSEC SARL Réalisation de la mission CSPTS sur les communes de Lésigny, Ozoir-la-Ferrière et Gretz-Armainvilliers, dans le cadre des projets de demi-échangeur des ZAE de Gretz-Armainvilliers - Presles-en-Brie - marché 22M006 (erreur imputation comptable)	8 600,00 euros HT 10 320,00 euros TTC
081/2022	SDG : Détermination de la date d'achèvement des travaux dans le cadre des marchés de travaux n°19M005 et 21M011 pour la construction d'une salle de gymnastique intercommunale	Sans incidence financière

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Prend acte de l'usage des décisions prises en vertu de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ozoir-la-Ferrière, le 18 octobre 2022

Le Président,
Jean-François Oneto



La secrétaire de séance,
Christine Fleck

